

RÉSUMÉ

Les gouvernements ne peuvent se permettre de relâcher leurs efforts de réforme s'ils veulent sortir du piège de la faible croissance dans laquelle nombre de pays sont tombés, et faire en sorte que les fruits de la croissance économique bénéficient à la grande majorité de leurs citoyens. Ces deux dernières années, la croissance mondiale est restée stationnaire aux alentours de 3 %, nettement en deçà du taux de croissance moyen proche de 4 % enregistré au cours des 10 années précédentes. Le ralentissement observé en République populaire de Chine et dans d'autres économies de marché émergentes explique en grande partie cet écart, mais des taux de croissance de 2 % ou moins ont été la norme en moyenne dans les pays de l'OCDE au cours des années consécutives à la crise, les perspectives d'atonie persistante de la demande et de l'investissement tirant la croissance potentielle vers le bas.

Dans leur quête d'une croissance plus vigoureuse, les gouvernements font face à des obstacles majeurs. La baisse marquée et généralisée de la croissance de la productivité observée depuis la crise s'est traduite par une stagnation des revenus d'une forte proportion de la population, ce qui a érodé son adhésion aux réformes structurelles. Même si le chômage global a reflué peu à peu dans une majorité de pays, les jeunes et les travailleurs peu qualifiés sont confrontés dans plusieurs d'entre eux à des perspectives d'emploi dégradées et à un risque élevé de chômage fréquent. Pour surmonter ces difficultés, les autorités doivent mettre en œuvre des stratégies de réformes structurelles cohérentes et agir collectivement dans un large éventail de domaines de l'action publique, tout en veillant à ce que ces mesures soient étayées par les politiques macroéconomiques.

Dans le cadre d'*Objectif croissance*, l'OCDE s'appuie sur son expertise en matière de réformes structurelles et de performances économiques pour formuler à l'intention des décideurs publics un ensemble de recommandations concrètes concernant des réformes considérées comme prioritaires pour obtenir une croissance forte et inclusive. Globalement, ces priorités recouvrent les réglementations des marchés de produits et du travail, l'enseignement et la formation, les systèmes de prélèvements et de prestations, les règles relatives aux échanges et à l'investissement, ainsi que les politiques d'innovation. Le cadre d'*Objectif croissance* a aidé les pays du Groupe des Vingt (G20) à avancer dans la mise en œuvre de leurs priorités de réformes structurelles, notamment en leur offrant un suivi de leurs stratégies de croissance durable et équilibrée.

Nous examinons dans ce rapport les progrès accomplis en matière de réformes structurelles dans les domaines liés aux recommandations d'action d'*Objectif croissance* sur la période 2015-16. Dans ce contexte, nous identifions pour les pays de l'OCDE et certains pays non membres de l'Organisation de nouveaux domaines d'action prioritaires dans lesquels des réformes structurelles sont jugées indispensables pour rehausser les revenus réels et faire en sorte que la grande majorité des citoyens en bénéficient (chapitre 1). Pour ce faire, nous avons retenu pour la première fois dans le cadre de sélection des priorités d'action l'inclusion en tant qu'objectif primordial, en sus de la productivité et de l'emploi, qui sont les principaux moteurs de la croissance du revenu moyen. À cette fin, nous avons utilisé une définition large

de l'inclusion, recouvrant des dimensions telles que les inégalités et la pauvreté, la quantité d'emplois et leur qualité, ainsi que l'insertion sur le marché du travail des groupes vulnérables, les disparités entre hommes et femmes et l'équité dans l'enseignement, et les résultats obtenus en matière de santé. Ce rapport offre une évaluation approfondie des problèmes liés à l'inclusion, et des solutions potentielles correspondant aux priorités de réforme d'*Objectif croissance* (chapitre 2). Les priorités spécifiques à chaque pays et les recommandations connexes sont présentées dans des notes par pays (chapitre 3).

Progrès accomplis en matière de réformes structurelles depuis 2015

- Le rythme des réformes structurelles a continué de ralentir au cours des deux dernières années et a maintenant retrouvé son niveau d'avant la crise. Cette baisse de régime globale masque toutefois des différences marquées entre pays.
 - ❖ Le rythme des réformes s'est ralenti dans des pays qui avaient été particulièrement actifs sur ce plan au cours de la précédente période de deux ans (comme le Mexique, la Grèce, l'Irlande, le Portugal, la Pologne et l'Espagne), mais aussi dans un certain nombre d'autres pays, où les efforts de réformes n'avaient pas été aussi intenses pendant la période précédente (tels que l'Australie, l'Indonésie et la Slovaquie).
 - ❖ L'intensité des réformes a nettement augmenté dans certains pays qui ne figuraient pas parmi les réformateurs les plus actifs au cours de la période précédente (comme la Belgique, le Chili, la Colombie, Israël, l'Italie et la Suède), ainsi que l'Autriche, le Brésil et la France.
- Le rythme des réformes a connu une baisse plus marquée dans des domaines ayant une influence particulièrement forte sur la productivité du travail, tels que l'enseignement et l'innovation. Ce constat est préoccupant compte tenu de la diminution persistante et généralisée de la croissance de la productivité.
- À l'inverse, le nombre de réformes liées aux recommandations d'*Objectif croissance* a augmenté pour des objectifs tels que réduire les obstacles au travail des femmes et favoriser la création d'emplois en réduisant les coûts fiscaux sur le travail, en particulier pour les bas salaires. Ce sont des domaines dans lesquels les réformes propices à la croissance favorisent aussi un renforcement de l'inclusion.
- Les pouvoirs publics ont généralement eu tendance à concentrer leurs efforts de réforme dans des domaines spécifiques, risquant du même coup de perdre les gains pouvant découler des synergies entre politiques et des relations de complémentarité entre réformes. Une meilleure articulation des réformes entre elles faciliterait leur mise en œuvre, maximiserait leur impact sur la croissance et la création d'emplois, et contribuerait à la réduction des inégalités.

Nouvelles priorités de réforme pour une croissance inclusive

- Compte tenu de l'importance que revêtent les gains de productivité pour le niveau de vie à long terme et de l'ampleur du défi qu'ils représentent pour une majorité de pays, nous avons identifié davantage de priorités de réforme destinées à accroître la production par travailleur et à garantir que ces gains soient largement partagés au sein de la population. L'accent est mis plus fortement que dans les précédentes éditions d'*Objectif croissance* sur les mesures concernant l'enseignement, la concurrence sur les marchés de produits et l'investissement public.

- Ainsi, faciliter l'entrée sur le marché et le développement des entreprises innovantes, favoriser un accès plus égal à un enseignement de qualité ainsi que l'insertion des femmes et des immigrés sur le marché du travail, renforcer l'investissement en infrastructures et améliorer la formation des travailleurs ainsi que les politiques d'activation, sont autant d'éléments faisant partie des objectifs à atteindre pour obtenir une croissance plus forte et plus inclusive qui ont été les plus fréquemment identifiés.
- Il peut exister des synergies fortes entre les objectifs que constituent les gains de productivité et la croissance de l'emploi, d'une part, et l'inclusion, d'autre part. En fait, près de la moitié des priorités d'action mises en avant dans ce rapport peuvent déboucher sur des gains de revenus accrus et plus largement partagés pour autant qu'elles soient mises en œuvre de manière correcte et exhaustive.
- En vue de rendre la croissance plus inclusive, les pouvoirs publics devraient s'attacher à garantir un large accès à des prestations de qualité en matière d'enseignement et de développement des compétences, à accroître la quantité d'emplois tout en améliorant leur qualité, ainsi qu'à renforcer l'efficacité des systèmes de prélèvements et de prestations en termes de réduction des inégalités de revenus et de lutte contre la pauvreté.
 - ❖ Dans le cas de l'enseignement, les priorités identifiées consistent notamment à satisfaire les besoins des jeunes de l'éducation préscolaire à l'université, afin qu'ils puissent prendre le meilleur départ possible et bénéficier du soutien nécessaire tout au long de leur scolarité. L'accent est mis sur la nécessité d'améliorer l'égalité des chances et de garantir l'adaptabilité de la main-d'œuvre par rapport à l'évolution des compétences demandées.
 - ❖ Pour créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, il faut remédier au dualisme du marché du travail et à sa segmentation, notamment en s'attaquant au problème de l'emploi informel dans le cas des économies émergentes.
 - ❖ Il est possible dans de nombreux pays de concevoir des transferts sociaux permettant de protéger les individus et les familles qui en ont le plus besoin, tout en valorisant le travail pour ceux qui se trouvent à l'extrémité inférieure de la distribution des revenus, et en limitant les abattements et autres allègements d'impôts dont bénéficient de manière disproportionnée les ménages à revenus élevés.

FRANCE

Indicateurs de croissance et d'inégalités

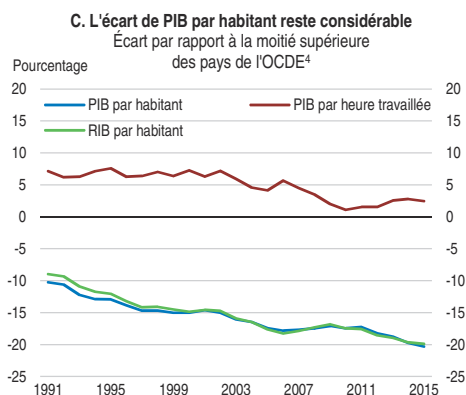
A. Croissance

Taux annuels moyens de croissance (%)	2003-09	2009-15
PIB par habitant	0.4	0.6
Utilisation de la main-d'œuvre	-0.1	0.1
dont : Taux d'activité	0.3	0.0
Taux d'emploi ¹	-0.1	-0.2
Coefficient d'emploi ²	-0.2	0.3
Productivité du travail	0.6	0.7
dont : Renforcement de l'intensité capitalistique	0.5	0.1
Productivité totale des facteurs	0.1	0.6
Taux de dépendance	-0.1	-0.1

B. Inégalités

	Niveau	Variation annuelle (en points de %)
	2013	2008-13
Coefficient de Gini ³	29.4 (31.7)*	0.2 (0)*
Part du revenu disponible national détenue par les 20 % les plus pauvres de la population	8.7 (7.7)*	0 (0)*

* Moyenne de l'OCDE



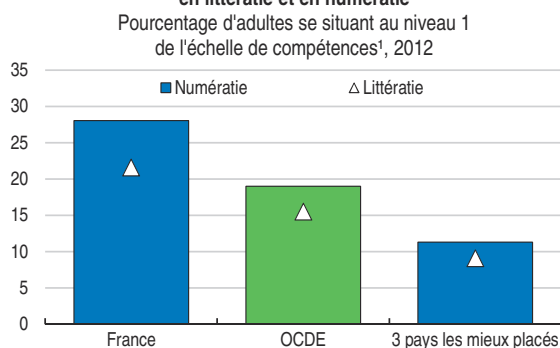
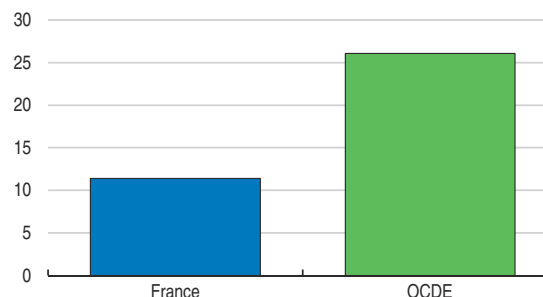
1. Le taux d'emploi est défini par rapport à la population économiquement active ; par conséquent, une croissance positive du taux d'emploi correspond à un recul du taux de chômage structurel, et vice versa.
2. On intègre cette variable d'ajustement dans la décomposition afin de prendre en compte l'impact des travailleurs non résidents.
3. Le coefficient de Gini indique dans quelle mesure la distribution du revenu disponible entre les ménages s'écarte d'une répartition parfaitement égale. Un coefficient de Gini égal à zéro représente une égalité parfaite, tandis qu'un coefficient égal à 100 correspond à une inégalité parfaite.
4. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne pondérée par la population des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant, sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) constantes de 2010.

Source : Partie A : OCDE, Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE n° 100 ; Partie B : OCDE, Base de données sur la distribution des revenus ; Partie C : OCDE, Base de données des comptes nationaux et Base de données sur la productivité.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933455058>

Indicateurs de politique

A. Une forte proportion de la population française se caractérise par un faible niveau de compétences en littératie et en numératie

B. Le taux de syndicalisation est faible²
2013

1. Dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC), les niveaux de compétences en numératie et en littératie sont définis par des fourchettes de scores (exprimés en points) et par le niveau de difficulté des tâches correspondant à ces fourchettes. Sont également pris en compte les adultes dont le score est « inférieur au niveau 1 » de l'échelle de compétences du PIAAC. En termes de numératie, les adultes ayant un score inférieur ou égal au niveau 1 de l'échelle de compétences sont uniquement capables d'effectuer des opérations arithmétiques élémentaires avec des nombres entiers, tandis que les adultes qui obtiennent les scores les plus élevés ont démontré leur capacité d'effectuer des analyses ou des raisonnements plus complexes concernant des quantités et des données (niveau 4) ou leur capacité de raisonner par inférence et de travailler avec des arguments et des modèles mathématiques (niveau 5).
2. Ratio entre le nombre de salariés qui sont membres d'un syndicat et le nombre total de salariés.

Source : Partie A : OCDE (2013), Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 : Premiers résultats de l'Évaluation des compétences des adultes ; Partie B : estimations de l'OCDE et J. Visser, ICTWSS Database on Institutional Characteristics of Trade Unions, Wage Setting, State Intervention and Social Pacts in 51 countries between 1960 and 2014, Version 5.1, Institut d'études sociales d'Amsterdam (AIAS, Amsterdams Instituut voor Arbeids Studies), septembre 2016.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933455512>

FRANCE

mesures d'accompagnement individualisé et les aides à l'embauche de jeunes peu qualifiés en 2015, et il a annoncé en 2016 un doublement des offres de formation à l'intention des chômeurs.

Recommandations : Continuer de renforcer la sécurité juridique autour des licenciements, évaluer les mesures d'aide à l'embauche et d'accompagnement renforcé des jeunes et mieux échelonner les sanctions en fonction des efforts de recherche d'emploi.

Améliorer l'équité et la qualité du système éducatif. L'accompagnement individualisé des élèves en difficulté et l'accès à la formation des adultes non qualifiés leur donneraient de meilleures perspectives en matière de productivité et d'emploi, favorisant ainsi plus d'équité.

Mesures prises : À la suite d'une réforme de 2014, le compte personnel de formation (CPF) est en cours de déploiement, assorti d'un dispositif d'orientation et d'assurance qualité. La réforme du collège, entrée en vigueur en 2015, donne plus de moyens aux établissements scolaires comptant de nombreux élèves en difficulté pour leur assurer un soutien individuel et faciliter le travail en petits groupes.

Recommandations : Mettre en place rapidement le dispositif d'orientation et d'assurance qualité dans la formation et assurer un accès à un large éventail de formations grâce au CPF. Mettre en place des filières d'apprentissage plus nombreuses dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et assurer aux enseignants la formation professionnelle et l'appui pédagogique nécessaires pour un accompagnement individualisé efficace des élèves en difficulté.

Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence. Faciliter l'entrée de nouvelles entreprises dans les services et l'ouverture des commerces le dimanche dynamiserait la concurrence, la productivité et l'emploi.

Mesures prises : En 2015, le gouvernement a libéralisé les tarifs de l'énergie pour les grandes entreprises consommatrices, étendu les horaires d'ouverture des commerces dans certaines zones, ouvert le transport par autocar à la concurrence et assoupli les règles d'accès à certaines professions juridiques tout en réformant leurs tarifs.

Recommandations : Diminuer les obstacles à l'entrée de nouvelles entreprises, réduire de quotas et de droits d'exclusivité dans d'autres professions réglementées et instaurer partout les mêmes conditions d'ouverture des commerces le dimanche.

Alléger la fiscalité du travail. Un allègement généralisé de la fiscalité du travail serait porteur de gains d'emplois sans créer de « trappes à bas salaires ».

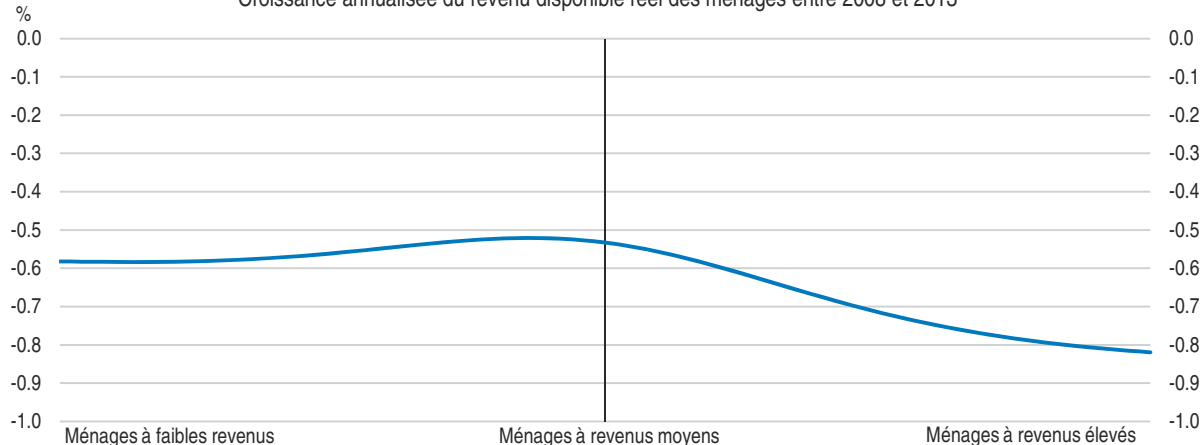
Mesures prises : En 2015 et 2016, le gouvernement a rationalisé les prestations liées à l'activité, introduit des aides temporaires à l'embauche et réduit le coin fiscal sur le travail des bas salaires en abaissant les taux de diverses cotisations sociales et en mettant en place un crédit d'impôt en faveur des entreprises. Ces mesures ont été financées grâce à une modération de l'augmentation des dépenses publiques. La taxe sur le carbone a été progressivement relevée en 2016.

Recommandations : La réduction des coûts du travail devrait être rationalisée et se traduire par des allègements généralisés de charges sociales, financés par une diminution des dépenses publiques et par un relèvement des impôts assis sur d'autres bases.

FRANCE

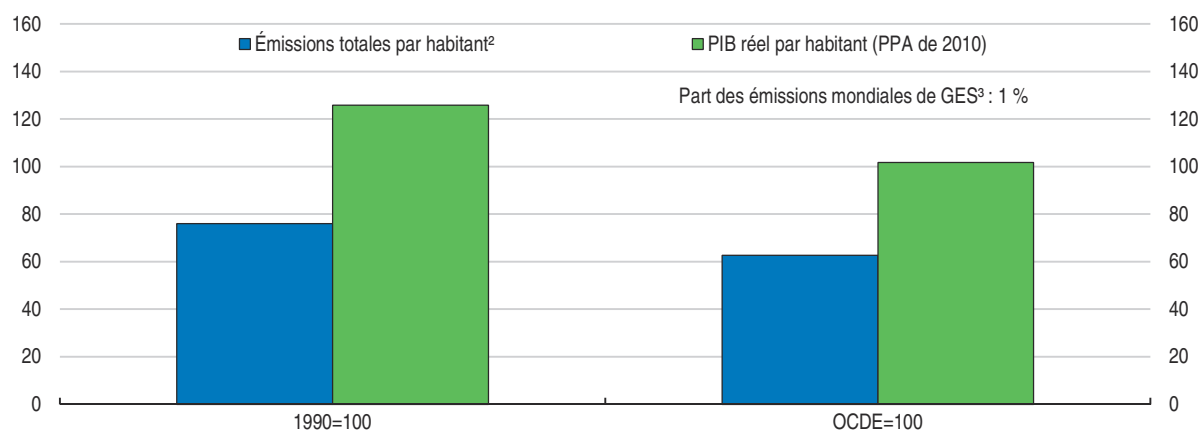
Au delà du PIB par habitant : autres objectifs de l'action publique

A. Tous les ménages ont vu leurs revenus diminuer

Croissance annualisée du revenu disponible réel des ménages entre 2008 et 2013¹

B. Les émissions de GES par habitant ont diminué et sont inférieures à la moyenne de l'OCDE

Moyenne 2010-14



1. Les données correspondent au taux de croissance annuelle moyenne du revenu disponible (c'est-à-dire du revenu après impôts et transferts) dans l'ensemble de la distribution et couvrent la période de 2008 à 2013. Le revenu disponible est calculé pour l'ensemble de la population. Les données sur les revenus sont exprimées à prix constants de 2010 (année de référence de l'OCDE).
2. Émissions totales de gaz à effet de serre (GES), une fois pris en compte l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCF), en équivalents CO₂ (CCNUCC). La moyenne de l'OCDE (hormis la Corée et Israël) est calculée suivant la même définition.
3. La part des émissions mondiales de GES est calculée à partir de données de 2010 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Source : Partie A : OCDE, *Base de données sur la distribution des revenus* ; Partie B : OCDE, *Base de données sur les comptes nationaux* et Base de données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ; et Base de données de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933455976>